



Emballé 5.0

17^{ème} édition du Concours « Emballé 5.0 » du Conseil National de l’Emballage

Edition 2027



L’emballage face au gaspillage du quotidien

Observer, Comprendre, Agir

Le Conseil National de l’Emballage (CNE) est une association à but non lucratif (Loi 1901) fondée en 1997 et présidée par Michel Fontaine. Le CNE compte à ce jour une quarantaine d’adhérents représentatifs de l’ensemble de la chaîne de valeur de l’emballage en France - tous matériaux et usages confondus - depuis la fabrication des matériaux jusqu’à leur fin de vie.

Le CNE a pour ambition d’être une autorité morale de référence en France qui élabore, fédère et porte la voix de l’emballage et de son secteur. Le CNE offre un espace de collaboration entre les acteurs de toute la chaîne de valeur pour apporter un regard éclairé sur les enjeux du secteur, promouvoir ses bonnes pratiques et faire reconnaître la valeur sociétale du « Juste Emballage ».

Dans ce cadre, le Conseil National de l’Emballage souhaite distinguer et valoriser des pistes d’innovations proposées par les étudiants, pertinentes pour le consommateur, porteuses de sens pour le bien commun et pour la préservation de l’environnement et exemplaires en termes d’éco-conception des produits emballés.

Règlement 2027

1/ A propos du concours « Emballé 5.0 » du Conseil National de l’Emballage

a) Contexte

Chaque année, bon nombre de produits sont commercialisés ou mis à disposition directement emballés. Ces emballages, associés aux produits, assurent de multiples fonctions indispensables aussi bien au produit lui-même, qu’aux consommateurs et aux professionnels : protection, conservation, hygiène, information, traçabilité, présentation, regroupement, transport, stockage...

Leur nombre évolue selon des effets explicatifs tels que l’augmentation de la population, que la croissance du nombre de ménages, ainsi que l’évolution des modes de consommation, des canaux de distribution, des besoins et des attentes des Français.

Ainsi, optimiser les emballages par la prévention est nécessaire en vue de la réduction des déchets et innover devient clé pour définir le Juste Emballage.

L’éco-conception, au-delà de la prévention par réduction à la source, a pour but de concevoir des produits respectant les piliers du développement durable sur tout le cycle de vie du couple produit emballage (de l’extraction des matières à sa valorisation en fin de vie).

b) Objectifs

Le Conseil National de l’Emballage souhaite distinguer et valoriser des pistes d’innovations, pertinentes pour le consommateur, porteuses de sens pour le bien commun et exemplaires en termes de prévention des déchets et de réduction à la source des emballages. Le concours porte sur le système complet de l’emballage que ce soit sur l’emballage primaire, secondaire et/ou tertiaire.

2/ Candidatures

Le concours est ouvert à un nombre limité d’écoles et d’universités (formations post-bac) retenues par le CNE. Les équipes participantes seront constituées de deux à quatre étudiants.

3/ Thème d’exploration de l’édition 2027

Comme lors de l’édition précédente, le CNE a choisi de faire plancher les étudiants autour d’un thème unique. Cette année, le thème retenu est :

L’emballage face au gaspillage du quotidien

Observer, Comprendre, Agir

a) Problématique à adresser

Chaque jour, de grandes quantités de produits sont perdus en raison d’un emballage insuffisamment adapté à leur conservation, à leur transport ou à leur utilisation.

Un produit qui arrive abîmé ou cassé faute d’une protection insuffisante, une fuite, une déchirure, un dosage imprécis, un produit difficile à extraire, à verser ou à vider, un format inadapté ou une quantité mal adaptée aux usages, une information de conservation peu claire ou encore une altération prématurée du

produit après un premier usage... Tout cela nous conduit régulièrement à jeter tout ou partie des produits que nous avons acheté.

Ces gaspillages constituent des pertes économiques autant qu'environnementales. Ils concernent aussi bien les produits alimentaires que les produits cosmétiques, d'hygiène, d'entretien, de bricolage, de jardinage ou tout autre produit emballé.

b) Réponse à formuler

Dans le cadre du concours Emballé 5.0 – 2027, les étudiants sont invités à se saisir d'une situation réelle de gaspillage observée dans la vie quotidienne. Ils devront procéder en 4 étapes :

- 1. Identifier un cas de gaspillage récurrent auprès de tiers.** Les travaux des étudiants s'appuieront sur un témoignage documenté d'un UTILISATEUR qui peut être un professionnel (par exemple un restaurateur ou un coiffeur) ou un consommateur pour des produits de grande consommation, ayant fait l'expérience ou faisant face régulièrement à une situation de gaspillage des produits qu'il utilise.
- 2. Documenter précisément la situation :** produit concerné, fréquence du problème, circonstances dans lesquelles il survient, quantité ou part de produit perdue, comportements de l'utilisateur et limites perçue par l'utilisateur de l'emballage existant
- 3. Analyser les causes du gaspillage :** les étudiants essaieront notamment d'apprécier ce qui relève de la conception de l'emballage, de son format, de ses matériaux, de son système d'ouverture ou de fermeture, de son aptitude à la conservation, de son ergonomie ou des informations données à l'utilisateur. Le cas échéant, les étudiants pourront contacter les metteurs en marchés des produits concernés pour les faire réagir, appréhender leur conscience de l'enjeu « gaspillage » de leur produit et discuter avec eux des réponses apportées ou optimisations d'emballage à prévoir.
- 4. Proposer une solution d'emballage permettant de prévenir ou de réduire cette perte.** Cette solution devra éviter de déplacer le problème vers d'autres étapes du cycle de vie du produit ou de l'emballage.

c) Attendus

Le parti pris du concours est résolument celui de l'innovation, c'est-à-dire :

- Remettre en cause l'existant,
- Imaginer l'impossible,
- Se projeter dans le futur,
- Décloisonner sa pensée,
- Partir de feuille blanche.

La proposition pourra porter sur l'ensemble du système d'emballage (emballage de vente, de regroupement, de transport), format, mécanisme de distribution, système de fermeture, fonctionnalité après ouverture, aide au dosage, vidage complet, information, traçabilité ou service associé.

La solution devra être techniquement crédible, adaptée aux usages et proportionnée au gaspillage évité. Elle devra également prendre en compte les autres fonctions essentielles de l'emballage ainsi que ses impacts environnementaux, économiques et industriels.

L'objectif n'est donc pas d'ajouter de l'emballage pour ajouter de la protection, mais de concevoir le juste emballage, capable de délivrer le produit dans de bonnes conditions et jusqu'à son usage complet.

À partir d'un problème concret et documenté, les étudiants devront montrer comment l'innovation packaging peut contribuer à préserver la valeur, l'intégrité et l'usage des produits.

d) Ressources et documentation

Les étudiants pourront s'appuyer dans leur démarche sur les différents documents publiquement disponibles sur le site du CNE

- 2026 - Emballage en France : proximité, vitalité & souveraineté
- 2025 - Décarbonation des emballages
- 2025 - L'emballage face aux mutations de la société
- 2024 - Emballages et Réemploi : enjeux & perspectives
- 2024 - Emballages et Vide : le CNE comble un vide
- 2023 - Emballages et Impact environnemental
- 2022 - Emballages et compostage
- 2021 - Pour...quoi s'emballer ?
- 2020 - Eco-conception des produits emballés
- 2019 - Matières recyclées et emballages
- 2018 - Allégations environnementales

4/ Critères de sélection et d'évaluation des dossiers

Les dossiers devront répondre aux critères suivants :

- Cohérence avec le thème retenu par les étudiants
- Utilité de la proposition
- Réponse à un problème actuel de développement durable
- Caractère innovant / Créativité
- Respect de la réglementation en vigueur

5/ Dossier de candidature

Dès lors que ce présent règlement est accepté par les étudiants, ils pourront déposer, sur la plateforme wiin.io, leur dossier qui consiste en une vidéo de 2 à 3 minutes maximum qui présentera :

1. La démarche et les objectifs poursuivis par le groupe projet
2. Les étapes qui ont guidé le groupe projet
3. Le concept du projet
4. Les bénéfices attendus (limitation du gaspillage, gains économiques, sociaux et environnementaux).

Le CNE rappelle que des données chiffrées et factuelles doivent être produites via la vidéo.

Les étudiants pourront trouver leur inspiration sur la forme du dossier de présentation sur le site internet du CNE (exemples de dossier).

Afin d'assurer l'équité de traitement au niveau du jury, la vidéo devra être anonyme (sans logo de l'école, sans nom d'étudiant).

Pour élaborer leur projet, les étudiants pourront se servir des documents à leur disposition :

- CNE : <http://www.conseil-emballage.org/> : voir plus haut les documents considérés.
- Citeo met gratuitement à disposition des outils tels que :
 - ✓ <http://bee.citeo.com/> : une méthode simplifiée d'évaluation environnementale des emballages.
 - ✓ <http://tree.citeo.com/> : cet outil permet d'évaluer la recyclabilité de leur projet d'emballage.

Nota : Les adhérents du CNE peuvent être mis à contribution pour supporter les projets des étudiants (parrainage).

Les dossiers seront évalués sur la base de la notation suivante :

- Pertinence du choix et qualité d'exposition du cas de gaspillage / 5 points
- Documentation et analyse des causes du gaspillage / 5 points
- Pertinence technique de la solution emballage proposée / 5 points
- Pertinence environnementale, industrielle et économique de la réponse proposée / 5 points

6/ Déroulement du concours

Pendant le déroulement du concours, les candidats pourront demander des informations complémentaires à partir du jour de l'ouverture du concours (soit le 14 septembre 2026) au Conseil National de l'Emballage par email antoine.salles@conseil-emballage.org

Les réponses seront données sous 48 heures.

7/ Jury

En fonction de la pertinence des solutions et des critères d'évaluation indiqués ci-dessus, le jury de professionnels réuni par le CNE sélectionnera 6 à 8 dossiers finalistes parmi l'ensemble des dossiers soumis. Le jury est souverain dans ses décisions.

Les équipes sélectionnées présenteront leur projet lors de la cérémonie de remise de prix (sur la base d'un format « six minutes pour convaincre »). Ces équipes seront ensuite évaluées par l'auditoire sur la base du contenu du projet (fond et forme) ainsi que sur la prestation lors de la présentation. Le public votera de manière électronique pour les trois meilleures équipes qui seront alors primées.

Les membres du jury sont composés notamment

- Antoine Salles, Délégué général du Conseil National de l'Emballage
- Michel Fontaine, Président du Conseil National de l'Emballage
- Administrateurs et Membres adhérents du Conseil National de l'Emballage
- Entreprises adhérentes des propres adhérents du CNE
- Des journalistes de la presse spécialisée
- Le cas échéant, d'autres organisations pertinentes du secteur de l'Emballage

8/ Récompenses

Les lauréats remporteront :

- Une mise en relation facilitée entre les partenaires du CNE et les étudiants, en vue de leur entrée en stage dans le cadre de leur cursus,
- La diffusion de leur projet auprès des partenaires pour une opportunité éventuelle de réalisation.
- La mise en avant de leurs travaux dans le cadre des communications du CNE en amont et en aval de la Cérémonie de remise de prix

9/ Conditions éliminatoires

1. Produit ou emballage ne respectant pas les conditions énoncées dans les points n°3 et n°4 du présent règlement
2. Absence de données factuelles en appui de la proposition du groupe projet
3. Dossier déposé après la date et heure limites annoncées

10/ Communication

Les lauréats autorisent par avance et sans contrepartie financière le Conseil National de l’Emballage à évoquer dans ses supports de communication (dossier de presse, newsletter, site internet notamment) les actions présentées dans les dossiers de candidature, sans limite de temps. Cette disposition garantit l’organisateur de tout recours de tiers à cet égard.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations du concours feront l’objet de médiatisation par l’écrit, y compris numérique, par l’image et la parole. La participation au concours entraîne l’acceptation du présent règlement et spécialement l’autorisation d’utilisation des noms cités et des images.

Les documents fournis sont cédés gratuitement et libres de droits au Conseil National de l’Emballage.

Un lien réciproque et gratuit sera mis en place sur les sites internet des écoles des candidats et le site du Conseil National de l’Emballage.

Les lauréats et les partenaires sont invités à communiquer le palmarès et à utiliser les documents de communication fournis par le Conseil National de l’Emballage.

11/ Responsabilité

Le Conseil National de l’Emballage ne pourra en aucun cas, être tenu responsable si le concours devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

12/ Calendrier

- Lancement du concours le **lundi 14 septembre 2026**.
- Le dossier avant la date de clôture le **mardi 12 janvier 2027 à 24h00 (minuit)**. Aucun dossier ne sera accepté après ce délai.
- Evaluation des dossiers et sélection des finalistes par le jury le **lundi 18 janvier 2027**. La communication des finalistes sera communiquée dans les 24H suivant la délibération du jury aux participants concernés et leurs responsables pédagogiques.

- La cérémonie de remise des prix officialisant la sélection finale par vote de l'auditoire se tiendra à Paris-Paris Expo-Porte de Versailles **au sein du salon PARIS PACKAGING WEEK le 3 ou 4 février 2027** (date et horaires exacts à confirmer)

13/ Acceptation du règlement

La participation des candidats au présent concours implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

14/ Lois informatiques

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de nous écrire à l'adresse suivante :

Conseil National de l'Emballage – 23 rue d'Aumale - 75009 Paris.